

des Princes &c. Mars 1763. 183

Russie; mais Sa Majesté entend que cette reconnaissance soit faite aux mêmes conditions que sous les deux regnes précédens, & elle déclare, que si par la suite quelqu'un des Successeurs de l'Impératrice oubliant cet engagement solennel & réciproque, venoit à former quelque prétention contraire à l'usage constamment suivi entre les deux Cours, sur le rang & la préséance, de ce moment la Couronne de France par une juste réciprocité, reprendroit son ancien stile, & cesseroit de donner le titre d'Impérial à celle de Russie.

Cette Déclaration tendant à prévenir tous sujets de difficulté pour l'avenir, est une preuve de l'amitié du Roi Très-Chrétien pour l'Impératrice, & du désir qu'a ce Monarque d'établir entre les deux Cours une union fidèle & inaltérable. Fait à Versailles le 18. Janvier 1763.

L'Espagne suit le pied de la France dans l'admission du titre jusques-là contesté.

La Russie, usant d'autorité & de force dans l'affaire suscitée au Prince Charles de Saxe contre son élection aux Duchés de Courlande & de Semigalle, fournit une nouvelle révolution dans les Annales de ces Pays. Nos précédens Journaux en ont déjà parlé, en voici les suites.

Une Déclaration authentique de l'Impératrice, donnée au mois de Décembre après celles dont on a déjà fait mention, a été envoyée de Moscou à Varsovie au Comte de Keyserling, Ministre de Sa Maj. Impériale auprès du Roi & de la République de Pologne, sur les affaires de Courlande, avec ordre d'en envoyer copie aux Ministres & principaux Sénateurs. Les Ministres étrangers, résidens à Varsovie, ont eu la liberté d'en prendre communication. Par la traduction de cette pièce, on peut juger d'abord des dispositions

*Affaire de
Courlande.*